COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 02/2022

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 10 mars 2022 à 20 h. 00

à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Situation actuelle 2
2.1 La ligne 204 2
2.2 La ligne 205-206 3
3 Développements prévus 4
3.1 La ligne 204 4
3.2 La ligne 205-206 6
4 Calendrier 7
5 Conséquences financières 7
6 Développement durable 8
6.1 Social 8
6.2 Economique 8
6.3 Environnemental 8
7 Position de la Municipalité 9
8 Conclusions 10

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour la mise en œuvre de diverses mesures visant à améliorer la cadence et à prolonger les heures d'exploitation des lignes VMCV 204 (Montreux-Clarens-Chailly) et 205/206 (Montreux-Le Taux-Les Planches).

Le préavis propose d'adapter l'offre des secteurs de Clarens, Tavel, Baugy, Chailly, Le Taux et Les Planches, en améliorant la desserte horaire de ces trois lignes, par une cadence renforcée en semaine sur la 204, ainsi que par un renforcement, le dimanche et en soirée, des dessertes des lignes 204, 205 et 206.

2 Situation actuelle

2.1 La ligne 204

A la suite de l'adoption du préavis No 08/2016 par votre autorité lors de sa séance du 25 mai 2016, le concept de la ligne 204 a été entièrement retravaillé en 2016 en fonction des conclusions du rapport du bureau Christe et Gygax[1]. La plus grande modification en termes d'offre réside dans la création d'une ligne directe entre Chailly, Clarens et Montreux, avec une cadence à 20 minutes, doublée aux heures de pointes du matin et du soir, à 10 minutes. Elle est exploitée jusqu'à 23 heures du lundi au samedi. Le dimanche, la ligne 204 est exploitée de 7h00 à 19h30 avec une desserte restreinte, à savoir une fréquence de 40 minutes.

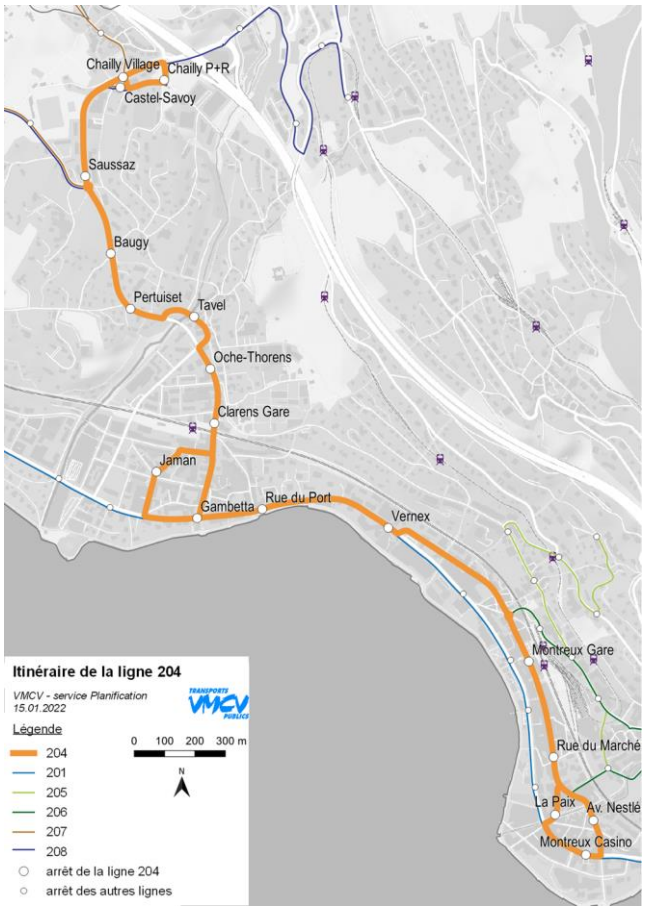

[1] Christe et Gygax ingénieurs conseils, « *Etude de développement du réseau des transports publics de la Riviera dans les secteurs de Blonay, St-Légier, La Tour-de-Peilz et Montreux* », 2015.

Le tableau ci-après montre la forte hausse du nombre de voyageurs, à l'exception de la période de pandémie 2020-2021.

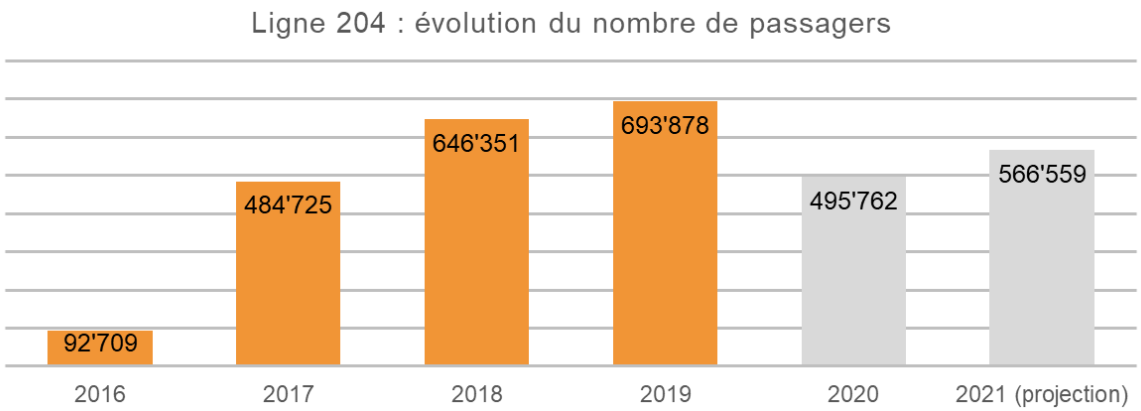

2.2 La ligne 205-206

Historiquement créée en 1927 en remplacement du tramway à crémaillère Trait-Planches, la desserte urbaine a connu de nombreux concepts au fil des années. Le dispositif actuel a été élaboré dans le cadre du préavis No 01/2008 et dessert deux boucles :

- Montreux - Le Taux - Montreux (ligne 205)
- Montreux - Les Planches - Montreux (ligne 206)

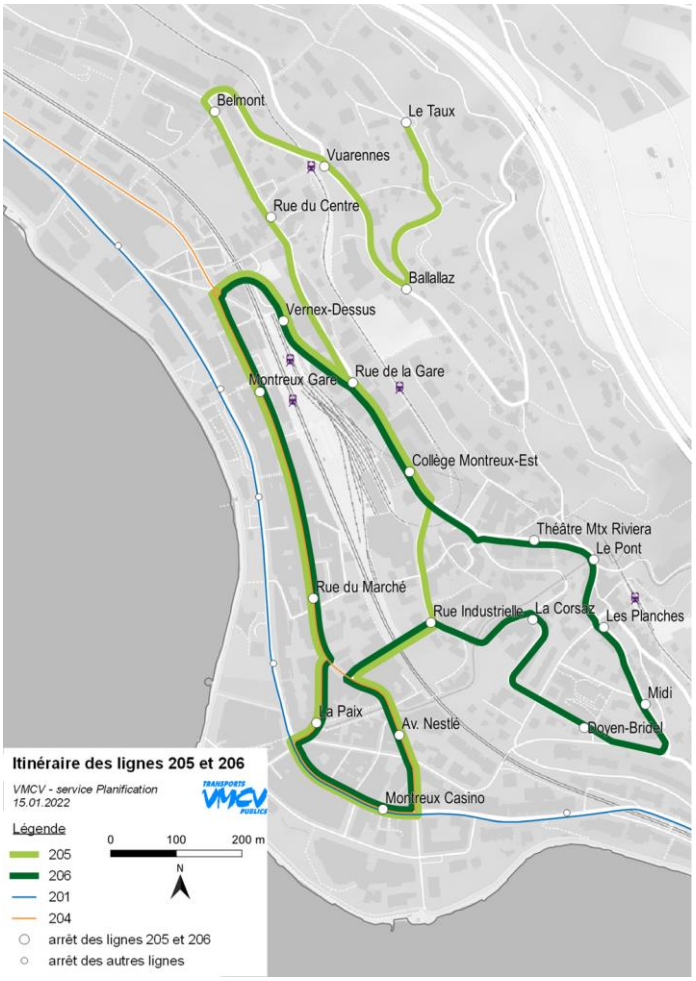

Du lundi au samedi, chaque parcours est desservi trois fois par heure. Deux véhicules sont engagés successivement sur l'une, puis sur l'autre ligne. Ces lignes sont donc interlignées et permettent une optimisation des temps de battement, et donc une diminution des coûts en lien avec les temps improductifs.

Le dimanche, un véhicule dessert par une boucle unique et allongée Montreux, Le Taux, Les Planches, selon une cadence semi-horaire.

La fréquentation cumulée de ces deux lignes est en hausse, à l'exception de la période de pandémie 2020-2021.

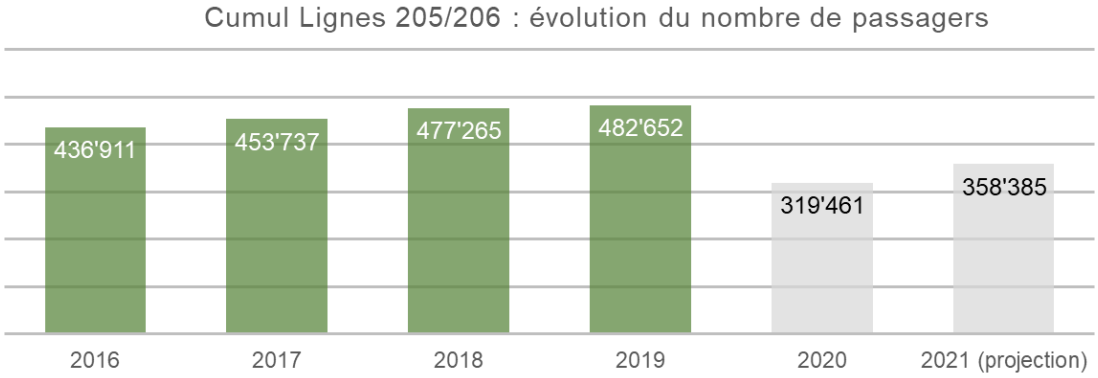

3 Développements prévus

3.1 La ligne 204

Cette desserte performante, qui relie des bassins principaux de notre Commune, constitue une ligne structurante du réseau de transports publics du territoire montreusien et rencontre un succès remarquable depuis la modification de son concept en 2016.

Très appréciée par les habitants tant de Chailly, de Tavel, de Baugy que de Clarens, à qui elle offre un raccordement direct et rapide à la gare de Montreux, elle joue également un rôle primordial pour la desserte du P+R de Chailly, amené à prendre de l'importance dans la gestion de la mobilité à Montreux. Reliant la zone d'activité de la Foge aux gares CFF, elle offre également d'intéressantes opportunités de valorisation de ce secteur.

<u>En semaine</u>

Du lundi au vendredi, la cadence de base est à 20 minutes. Seules les heures de pointe du matin et du soir offrent une cadence à 10 minutes. Les heures de pointe du midi n'offrent pas de renforcement de cadence.

Une solution envisageable serait donc d'introduire une cadence à 10 minutes également entre 11h30 et 14h00. Cette adaptation présente toutefois l'inconvénient de nuire à la lisibilité de l'horaire et de sa compréhension, en offrant à l'usager une cadence à 10 minutes de façon seulement partielle. Pour éviter cette difficulté, lisser et renforcer l'offre, il est donc proposé une cadence à 10 minutes sur l'intégralité de la journée. Cette modification permettrait un saut qualitatif considérable, offrant à la ligne 204 une fréquence comparable à la ligne 201, qui n'exige plus nécessairement pour l'usager de se conformer à un horaire.

La ligne 204 verrait donc son attractivité fortement renforcée : cette solution est cohérente avec l'évolution positive des voyageurs par kilomètre. De plus, cette adaptation ne demanderait l'achat d'aucun véhicule supplémentaire, les besoins étant couverts par la flotte VMCV existante.

L'introduction d'une cadence à 10 minutes permettrait également de faciliter le maillage des lignes et conduit à supprimer les conflits de correspondances avec les lignes VMCV 207 et 208 à Chailly, ainsi qu'en gare de Clarens et de Montreux, avec le réseau des CFF.

Le dimanche

Une desserte le dimanche à une cadence de 40 minutes, avec dernier départ de Montreux à 19h30, ne permet pas actuellement d'envisager ce P+R comme un point d'accessibilité concurrentiel pour les hôtes se rendant à Montreux. Ces mêmes difficultés sont rapportées par les habitants pour rentrer à domicile le dimanche soir, en l'absence d'une offre suffisante.

Afin d'y remédier, il est proposé une cadence à 20 minutes le dimanche dès 10h00, avec une prolongation du service en fin de journée. La fin de service serait donc identique à celle des autres jours. L'introduction de cet horaire cadencé régulier permettrait une meilleure intégration de l'offre dans les concepts mobilité des manifestations, tout en offrant aux habitants de Chailly, Tavel, Baugy et Clarens une desserte de qualité pour les déplacements liés aux loisirs.

Cadence de 10 minutes du lundi au vendredi

- important saut qualitatif : utilisation du bus en mode « métro », sans considération de l'horaire ;
- réponse aux besoins des habitants, des collèges de l'EPS Montreux-Ouest et du P+R ;
- adéquation de l'offre avec les horaires des cours et des activités à horaires irréguliers (emplois à temps partiels, loisirs) ;
- suppression des conflits de correspondances ;
- injection de 2 bus supplémentaires de 08h30 à 16h30 ;
- 54 paires de courses supplémentaires.

Introduction d'une cadence 20 minutes le dimanche entre 10h00 et 19h30 et cadence 40 minutes entre 19h30 et 22h50

- amélioration de l'attractivité et de la lisibilité de l'offre (facilité d'utilisation, tranquillité des usagers) ;
- réponse aux besoins des habitants et du P+R ;
- offre prolongée pour pouvoir rentrer en soirée ;
- horaire cadencé chaque heure sans décalage ;
- amélioration des correspondances CFF en gare de Montreux ;
- injection de 1 bus supplémentaire de 10h00 à 19h00 ;
- 19 paires de courses supplémentaires.

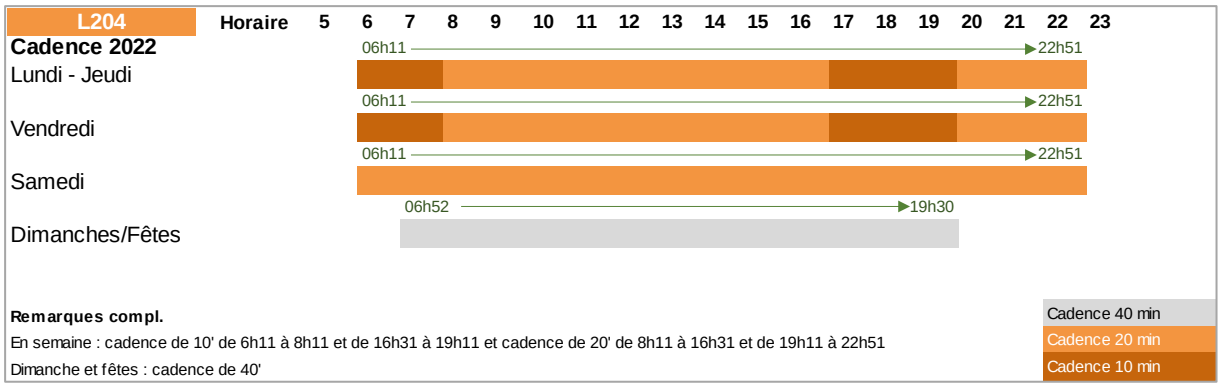

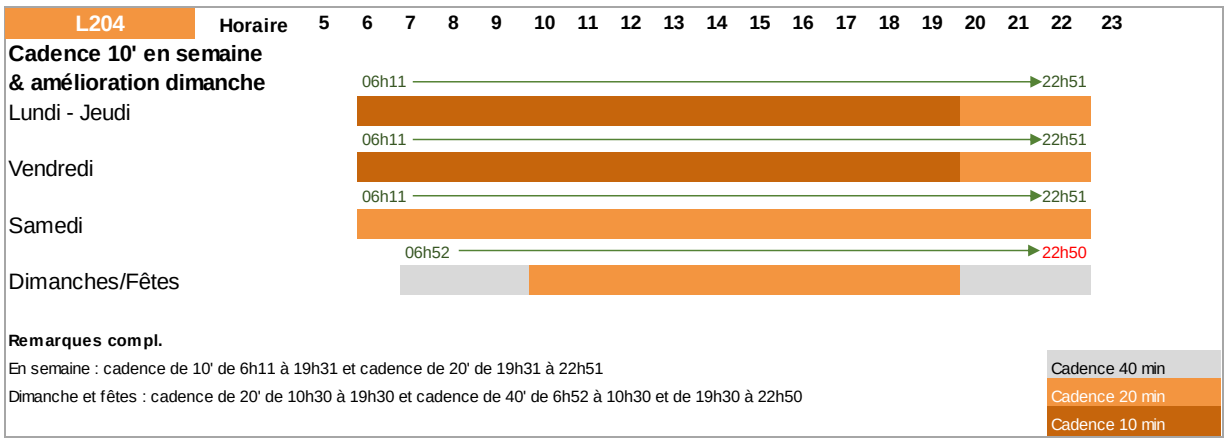

3.2 La ligne 205-206

La ligne 205-206, performante en journée, voit son service s'arrêter à 20h30. Les habitants du Taux et de la Vieille Ville se voient donc privés d'une solution de transport convenable en soirée pour rentrer à domicile. L'accessibilité à la Vieille Ville par les touristes est également compliquée.

Il est donc proposé de desservir Le Taux et Les Planches en soirée par le concept de ligne exploité le dimanche, soit une boucle unique et allongée sur le parcours Montreux-Le Taux-Les Planches.

<u>Prolongation de l'offre en soirée du lundi au samedi</u> :

- du lundi au samedi, prolongation du service jusqu'à 21h30 (dernier départ de la gare à 21h39) avec fonctionnement comme le dimanche ;
- Demande des habitants des hauts de Montreux de pouvoir rentrer chez eux en bus le soir (enquête satisfaction client et consultation publique annuelle) ;
- 1 bus faisant les 2 lignes Casino - Le Taux - Les Planches – Casino ;
- Cadence 30 min dès 20h15.

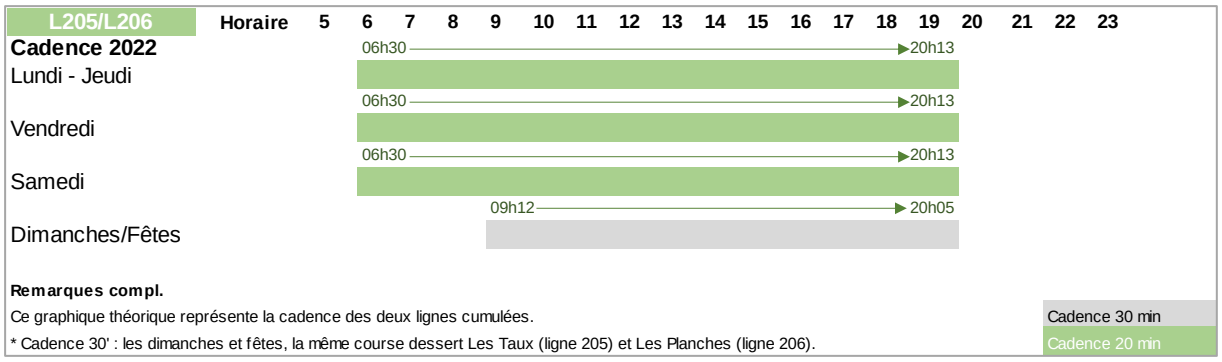

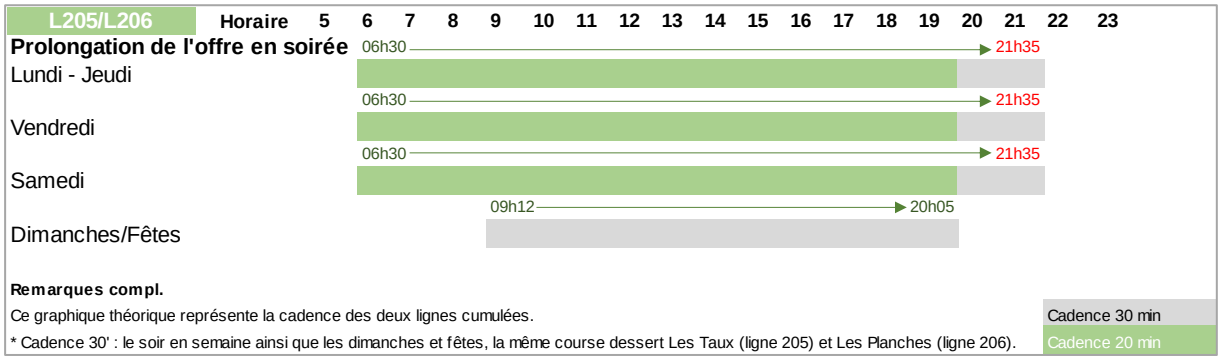

4 Calendrier

Une fois ce préavis voté, la mise en œuvre de ces améliorations pourrait intervenir pour l'horaire 2023, soit dès le changement d'horaire du 11 décembre 2022.

5 Conséquences financières

Le coût annuel prévisionnel pour la Commune, à savoir la partie des déficits à sa charge, est pris en compte dans la péréquation cantonale sous la thématique des transports publics. Il est donc couvert par le fonds de péréquation pour un peu plus de 70% à ce jour.

Selon les calculs des VMCV, le bilan pour la commune est le suivant :

Offre	Coût total	Part cantonale	Recettes	Coût Montreux	Surcoût Montreux	Surcoût canton	Augm. recettes
L204 H22 (budget)	2'684'653 CHF	435'316 CHF	708'010 CHF	1'540'199 CHF			
L204 Cadence 10' en semaine	3'772'291 CHF	629'455 CHF	914'622 CHF	2'228'214 CHF	600'591 CHF	169'430 CHF	189'580 CHF
L204 Amélioration le dimanche					88'553 CHF	24'709 CHF	17'032 CHF
L205-206 H22 (budget)	1'616'269 CHF	257'592 CHF	427'199 CHF	930'800 CHF			
L205-206 Prolongation en soirée	1'681'843 CHF	269'927 CHF	435'865 CHF	976'052 CHF	45'252 CHF	12'335 CHF	8'666 CHF
				Total	734'396 CHF	206'474 CHF	215'278 CHF

A noter que ces coûts ne prennent pas en compte le calcul des charges de la péréquation, qui permet de déduire environ 70% du montant de CHF 734'396.- (coût total imputé à Montreux).

6 Développement durable

6.1 Social

Ce projet joue un rôle social positif, en améliorant, par l'augmentation des cadences et l'élargissement des horaires d'exploitation de la ligne 204, la desserte de Clarens, Tavel, Baugy, La Saussaz, Chailly, ainsi que Le Taux et Les Planches.

Le long de la ligne 204, de nombreux logements ont été implantés ces dernières années, et d'autres projets sont amenés à se concrétiser, pour lesquels les développements proposés offrent une solution crédible en matière de mobilité.

L'agrandissement du stade de la Saussaz et ses services crée un pôle d'activités fort, nécessitant une desserte suffisante tant en journée qu'aux heures creuses, durant lesquelles se pratiquent les activités de loisirs.

Enfin, la prolongation en soirée de la desserte de la ligne 205-206 facilite également les activités de loisirs des habitants des quartiers desservis.

6.2 Economique

Ces lignes de bus, améliorant l'accessibilité du centre de Montreux depuis les quartiers et les villages, soutiennent l'activité économique et les commerces du centre-ville. Dans le sens inverse, l'accessibilité en transports publics de la zone d'activité de la Foge présente une opportunité intéressante en termes de mobilité pendulaire. La desserte de la Vieille Ville en soirée, facilitant l'accès des touristes, permet également de davantage visibiliser et dynamiser le « Montmartre » de Montreux.

Par ailleurs, ce projet constitue une première étape de l'amélioration de l'attractivité du P+R de Chailly. Il s'inscrit dans la volonté de réviser l'accès à notre Commune lors des manifestations, et aurait donc un effet positif pour les nombreux événements qui se déroulent sur notre territoire, en facilitant la conception de plans de mobilité. En désengorgeant le bas de la ville grâce à une offre performante, l'image de Montreux et l'acceptabilité des flux de visiteurs lors des grands évènements serait également renforcée.

6.3 Environnemental

En mettant en place les mesures nécessaires au bon fonctionnement d'un parking d'échange et en améliorant l'offre en transports publics à l'attention des habitants, ce projet a d'évidentes conséquences favorables sur l'environnement. Par rapport à la situation actuelle, l'amélioration de la desserte entre Chailly, Clarens et Montreux devrait permettre de renforcer le transfert modal d'une partie des habitants de l'axe Chailly-Clarens, qui, d'ores et déjà, plébiscitent l'offre de la ligne 204. Pour rappel, la qualité de l'offre en transports publics constitue l'un des principaux facteurs de choix de leur utilisation.

Travailler l'attractivité du P+R de Chailly permet enfin de diminuer l'impact de la circulation en centre-ville et vise à atténuer les problèmes d'engorgement, qui nuisent aux habitants, tant en termes de nuisance que d'accessibilité.

7 Position de la Municipalité

La Municipalité se réjouit du succès notable de la ligne 204 depuis la modification de son concept d'exploitation en 2017 et souhaite poursuivre de façon significative l'amélioration des prestations des transports publics sur notre Commune.

Elle estime que l'offre proposée dans le présent préavis permet de fournir une desserte en transports publics de qualité à Clarens, Tavel, Baugy et Chailly, ainsi qu'au Taux et aux Planches. Avec la connexion au centre-ville ainsi qu'aux gares CFF de Montreux et de Clarens, les habitants des secteurs concernés verront leur mobilité facilitée, tant pour leurs déplacements pendulaires que pour ceux dus aux activités de loisirs, sport, etc. Cette connexion du centre-ville avec les quartiers et les villages soutient par ailleurs l'activité économique des commerces et des établissements publics de notre Commune.

Pour la Municipalité, proposer ce développement de l'offre en transports publics est aussi un moyen de renforcer l'intégration de l'important tissu évènementiel qui fait la réputation de Montreux, en y apportant une première réponse en prévenant certains problèmes de mobilité que ces évènements peuvent parfois engendrer.

En termes financiers enfin, il lui paraît utile de rappeler que le mécanisme de financement des transports publics a pour conséquence qu'une large part des coûts du développement proposé serait prise en charge tant par les recettes et les subventions cantonales que par la déduction des charges péréquatives.

8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2022 de la Municipalité du 11 février 2022 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 204, 205 et 206 ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2023 et suivants, au compte No 180.3517 « Participation transports publics », l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes VMCV 204, 205 et 206, d'un montant total de CHF 734'396.-, détaillé comme suit :
   - CHF 600'591.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 à 10 minutes du lundi au vendredi ;
   - CHF 88'553.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le dimanche ;
   - CHF 45'252.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 205-206 en soirée ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 11 février 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire a.i.

O. Gfeller L.S. F. Grec

Délégation municipale : M. Florian Chiaradia, Conseiller municipal